

# DÉCRYPTAGES

La lettre aux dirigeants associatifs

N°15 - février 2015

Retrouvez-nous sur [www.fegapei.fr](http://www.fegapei.fr)

 @FEGAPEI

## Le numérique au service des personnes avec autisme

Créer une dynamique de changement des pratiques professionnelles

### RENCONTRE P.2

Les suites du rapport Piveteau

*Un plan d'action pour atteindre le « zéro sans solution »*

### EUROPE P.7

Mission Europe de la FEGAPEI

*AJuPID : un accès à la justice plus égalitaire pour tous*



## Le mot du Président



Je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, santé et réussite dans vos projets. Qu'elle constitue également un pas de plus vers une société inclusive et respectueuse des droits des personnes handicapées. 2015 s'annonce décisive pour l'avenir de la FEGAPEI. Vous le savez, dans l'environnement qui est le nôtre aujourd'hui, l'immobilisme n'est plus de mise, nos organisations doivent nécessairement évoluer...

Avec l'installation du comité de pilotage en janvier, nous avons bel et bien amorcé avec le SYNEAS le nécessaire travail de modernisation de notre cadre conventionnel. Et, comme nous vous l'avons annoncé en décembre dernier, nous envisageons finalement davantage que la signature d'une convention collective... Un scénario de rapprochement, qui pourrait aller jusqu'à la fusion, sera proposé aux Conseils d'administration de la FEGAPEI et du SYNEAS en avril.

Ce nouvel acteur représentant les employeurs pourra jouer un rôle clef dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Parallèlement, dans l'optique de répondre aux attentes des adhérents, la FEGAPEI et l'Unapei poursuivent leur démarche de rapprochement avec un portage de positions politiques communes et la mutualisation d'un certain nombre de services. Ce projet est cohérent et complémentaire de celui mené avec le SYNEAS, et ils devront d'ailleurs nécessairement s'articuler. En effet, nous devons développer ce lien, de plus en plus indispensable, entre les représentants des personnes handicapées, de leur famille et les représentants des employeurs. C'est cette vision que porte notre nouveau projet stratégique et qui guide notre action.

Vous serez bien sûr régulièrement informés des avancées des projets en cours. Nous avons d'ores et déjà entamé un processus de consultation auprès des régions, qui se conclura par des interrégionales en avril et mai prochains.

*Guy Hagège, Président de la FEGAPEI*

### Les suites du rapport Piveteau

## > Un plan d'action pour atteindre le « zéro sans solution »

**D**ébut novembre 2014, le Gouvernement a confié à Marie-Sophie Desaulle, Présidente de l'association Villepinte, Ex-Présidente de l'APF et Ex-Directrice de l'ARS des Pays-de-la-Loire, la mission de préciser les étapes de mise en œuvre du rapport Piveteau. En parallèle, la FEGAPEI a constitué avec des adhérents, un groupe de travail pour construire un cahier des charges précisant le rôle des différents acteurs et leurs relations. L'objectif est, en particulier, souligne Muriel Vidalenc, Directrice générale de la FEGAPEI, de modéliser les bonnes pratiques déjà expérimentées sur le terrain.



**Marie-Sophie Desaulle**  
*Présidente de l'association Villepinte*



**Muriel Vidalenc**  
*Directrice générale de la FEGAPEI*

### Marie-Sophie Desaulle, en quoi consiste précisément votre mission ?

**M-S.D.** : D'abord concevoir un dispositif d'orientation dans le cadre des MDPH, des ESMS et des établissements de soin. Ce dispositif doit concrètement permettre de définir l'orientation cible pour chaque personne. Si elle ne peut être satisfaite, faute de place, les professionnels se coordonnent pour construire une solution d'attente. Deuxième axe : mettre en place une coopération contractualisée entre les professionnels

d'un territoire sur la base d'un diagnostic partagé. Puis chacun doit dire à quoi il s'engage et quel type de solutions il peut apporter.

Le troisième axe a trait à la mise en valeur de l'expertise des pairs. Des personnes handicapées ou des proches – connaissant les situations pour les avoir vécues – seraient formés pour faciliter le dialogue lors de la construction d'un parcours et pour éviter des crispations préjudiciables pour tous.

Le quatrième axe concerne l'évolution des pratiques professionnelles. Il s'agit ici d'évaluer et de diffuser les bonnes pratiques via l'information, les recherches-action... mais aussi de revoir le contenu des formations initiales et continues sur les questions du handicap.

Aujourd'hui, la dynamique est enclenchée pour un déploiement dans tous les territoires d'ici 3 ans.

### Pourquoi la FEGAPEI a-t-elle lancé de son côté un groupe de travail ?

**Muriel Vidalenc** : Le rapport Piveteau a fait des recommandations dont certaines concernent nos associations. Nous avons donc souhaité avec six adhérents, travailler à l'écriture d'un cahier des charges précisant le rôle des différents acteurs : avec qui les associations doivent-elles travailler et comment ? Quels sont les pré-requis pour s'engager dans une démarche « zéro sans solution » ?... Ce cahier des charges sera d'ailleurs remis à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour nous coordonner entre acteurs, nous avons identifié trois outils à construire : une fiche d'identité définissant les besoins de la personne, un répertoire des accompagnements existant sur le territoire et une fiche de liaison d'accompagnement individualisé. Nous avons par ailleurs contacté d'autres têtes de réseau pour qu'ensemble nous puissions porter la même démarche.

Notre objectif est d'identifier les expériences de terrain qui constituent des pratiques encourageantes susceptibles d'être modélisées au niveau national. Ce travail va permettre de valider la pertinence des outils à notre disposition : CPOM,

conventions, agréments, appels à projets, systèmes d'information... Sont-ils adaptés au développement d'une culture de coopération ? Si non, comment les faire évoluer ?

### Que doit être le rôle des ESMS ?

**M-S.D.** : Ils ont un rôle central à jouer. D'abord en informant les MDPH des besoins, en participant aux groupes opérationnels de synthèse réunis à l'initiative des MDPH pour rechercher des solutions pour les situations non réglées ou réglées de façon non satisfaisante. Ils doivent aussi former leurs professionnels aux logiques de coopération et contribuer à sensibiliser les professionnels du sanitaire aux questions du handicap.

**M.V.** : Les ESMS sont à la fois le réceptacle des demandes d'accompagnement et l'un des animateurs des réseaux qui vont se mobiliser pour apporter une réponse satisfaisante à la personne, selon son projet de vie. Ce rôle de coordination reviendrait aux MDPH mais toutes ne se sont pas encore, à ce jour, en position de le remplir. Aussi, nous avons écrit à Ségolène Neuville pour lui exprimer nos attentes vis-à-vis des pouvoirs publics et notamment par rapport à ce rôle des MDPH, aux systèmes d'information, aux formations interprofessionnelles...



## 3 questions à...

**Christian Rauche**

Directeur d'Hespéria 71<sup>1</sup> et membre du groupe de travail mis en place par la FEGAPEI

### A la lumière de votre expérience en Bourgogne, quels problèmes pose l'insuffisante coordination des acteurs ?

En Bourgogne, région pilote dans la mise en œuvre du rapport Piveteau, la question des ruptures de parcours est le fil rouge du Plan régional de santé. Comme ailleurs, nous nous heurtons au manque de réponses adaptées aux projets de vie des personnes en situation de handicap. De plus, le gel de places en ESAT est un facteur aggravant pour la sortie d'IME des jeunes adultes. Le secteur médico-social est globalement mal équipé pour construire des réponses adaptées au projet de vie des personnes avec des handicaps psychiques ou avec autisme. Un autre point de rupture important est lié au vieillissement des personnes handicapées, notamment en sortie d'ESAT. Enfin, les partenariats avec l'Éducation nationale ne sont pas toujours évidents à mettre en place.

### Qu'est-ce qui rend encore compliquée cette coopération ?

La MDPH raisonne toujours en « place » ou en « établissement » et non en « dispositif ». La balkanisation du secteur médico-social rend les choses difficiles – nous sommes en Bourgogne le seul groupement de coopération à avoir signé un CPOM conjoint ARS et CG71 où tous les établissements et

services aux personnes handicapées sont mis en synergie – et de même, la méconnaissance réciproque du sanitaire et du médico-social est un frein à la fluidité du parcours. Mais c'est la première fois que je vois une telle mobilisation autour d'un rapport. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un cahier des charges avec le délégué régional Bourgogne de la FEHAP et du SYNEAS.

### Quelles pratiques « encourageantes » avez-vous mises en place ?

Nous développons, par exemple, l'accueil séquentiel qui permet des prises en charge dans nos établissements à différents moments de la semaine, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement spécialisé à l'inclusion scolaire et à l'éducation, afin de répondre à la diversité des modes de scolarisation proposés. Pour les personnes handicapées vieillissantes, nous avons construit un partenariat avec un EHPAD en créant un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). La réussite de ce partenariat se caractérise par une « acculturation réciproque » de deux univers professionnels assez différents. Enfin, nous venons de signer un accord cadre avec le Centre hospitalier spécialisé de Sevrey dans une logique de co-construction et d'échanges pour valoriser nos expertises conjointes. Nous devons tous bousculer nos pratiques et nos savoir-faire.

1. Hespéria 71 est un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) qui réunit l'association des Papillons Blancs du Creusot et de Chalon sur Saône, Louhans et sa région depuis 2012.

## Le numérique au service des personnes avec autisme

### > Créer une dynamique de changement des pratiques professionnelles

**L**es méthodes éducatives d'accompagnement des enfants avec autisme recommandées par la HAS et l'ANESM, telles que l'ABA ou le TEACCH, sont non seulement mal connues des familles mais trop peu répandues dans les pratiques professionnelles. Afin d'amorcer une dynamique de changement, la FEGAPEI a pris l'initiative de mener, avec le soutien financier du groupe de protection sociale AG2R LA MONDIALE, une expérimentation en partenariat avec LearnEnjoy, éditeur de logiciels spécifiques. Pendant un an, de fin 2013 à fin 2014, 22 ESMS ont testé avec des familles volontaires, un outil numérique adapté aux personnes avec autisme. Avec des résultats très encourageants.

Le partenariat tripartite initié par la FEGAPEI, avec AG2R LA MONDIALE et LearnEnjoy a permis de former conjointement 99 professionnels et 70 parents volontaires d'enfants avec autisme, à un programme pédagogique accessible sur iPad et basé sur les approches éducatives comportementales et développementales. Ce programme, conçu par LearnEnjoy avec l'appui de psychologues, de psychomotriciens, d'orthophonistes, d'enseignants et d'informaticiens, est constitué de plus de 4 000 fiches de travail et de jeux.

#### Un outil pertinent pour les enfants avec autisme...

Selon Gaële Regnault, fondatrice de LearnEnjoy, l'usage de tablettes équipées d'applications éducatives adaptées est pertinent pour des enfants avec autisme. « Ils ont des centres d'intérêt restreints, des difficultés à devenir élèves et à nouer des relations sociales. Pour eux, la tablette est un vecteur d'ouverture et de partage » explique-t-elle. Interactive, intuitive, tactile et personnalisable, la tablette augmente leur capacité de concentration. Elle lève des barrières en motricité fine et favorise l'accès aux compétences académiques, au langage et à la communication. Professionnels et parents ayant la possibilité de travailler avec un même support, la poursuite à la maison de ce qui est fait dans l'établissement médico-social devient possible, accélérant d'autant les progrès de l'enfant.

Dans l'outil LearnEnjoy, chaque activité effectuée sur la tablette est cotée. Un système d'évaluation, en temps réel, permet ainsi à une équipe pluridisciplinaire de partager sur un extranet les progrès de l'enfant et d'ajuster les Projets individualisés. Pensé en lien avec le référentiel de l'Éducation nationale, le programme peut faire apparaître les résultats de l'enfant sous la forme d'un livret scolaire. Dès lors, une évaluation de ses besoins pour accéder éventuellement à l'école ordinaire devient plus facile.

#### Former conjointement familles et professionnels est une des conditions de la réussite

« Nous avons choisi de former en même temps les parents et les professionnels pour qu'ils entendent un même discours ; c'est d'autant plus important qu'ils vont ensuite utiliser le même outil et il y a ainsi une plus grande cohérence dans la prise en charge de l'enfant.

Nos formations comportent toujours deux sessions théoriques sur les caractéristiques générales de l'autisme et ses particularités en termes d'apprentissage puis une session pratique sur le contenu même des applications et leur manipulation.

Pour la plupart des professionnels, la formation conforte ce qu'ils font déjà, c'est-à-dire inscrire l'enfant dans une dynamique d'apprentissage positive en l'encourageant et en diminuant progressivement les aides pour qu'il devienne autonome. Pour d'autres, l'utilisation de l'outil leur permet de mettre en place certains aspects jusqu'à présent absents de leur pratique, notamment une mesure des progrès, en continu, sur la base de cotations précises et régulières.

Pour les familles, l'objectif est d'abord de les aider à poser le cadre de l'utilisation de la tablette avec leur enfant. Certains utilisent déjà une tablette à la maison mais dans un contexte de jeu et de manière autonome. Nous voyons avec eux comment définir le temps d'utilisation et quelles activités réaliser avec l'enfant qui n'est jamais laissé seul avec l'outil. Il faut prendre le temps d'explorer les nombreuses activités proposées pour définir celles qui correspondent le mieux à un enfant. »

**Magali Belarbi**  
Formatrice LearnEnjoy

#### ... et qui correspond aux grands axes du 3<sup>ème</sup> plan autisme

Pendant un an, 195 personnes avec autisme dont 169 enfants et adolescents ont ainsi utilisé un iPad avec des applications adaptées. L'objectif de l'expérimentation était de mesurer précisément l'impact de ce type d'outil à la fois sur les changements de pratiques professionnelles, sur les progrès des enfants utilisateurs mais aussi sur la cohérence de l'accompagnement parents-professionnels autour du Projet individualisé. Guillaume Blanco, chef de projet pour le 3<sup>ème</sup> plan autisme 2013-2017 souligne toutefois que « le déploiement du numérique auprès des enfants avec autisme n'est intéressant que s'il



permet de démultiplier des interventions éducatives structurées. Le côté "nomade de la tablette" qui se transporte dans tous les lieux de vie de l'enfant est, à cet égard, particulièrement attractif ». « Certes, poursuit-il, le 3<sup>ème</sup> plan autisme n'accorde pas de place particulière à l'outil numérique mais nous suivons cette expérimentation avec d'autant plus d'attention, qu'elle fait écho à plusieurs axes du plan autisme, en particulier l'évolution des pratiques professionnelles et la diffusion des méthodes d'accompagnement recommandées par l'HAS et l'ANESM ».

L'engagement des pouvoirs publics dépendra donc de la plus-value validée de ce type d'outil sur le développement des enfants, sur l'implication concrète des familles dans les stratégies éducatives et sur la mise en cohérence des interventions de toutes les personnes qui accompagnent l'enfant, dans et en dehors de l'ESMS.

### Un retour d'expérience encourageant

Le bilan tiré de l'expérimentation d'applications numériques adaptées aux personnes avec autisme apparaît, au bout d'un an, largement positif. Tout n'a cependant pas été simple ! L'absence de wifi a posé problème dans certains établissements. Il a fallu réorganiser les plannings lorsque des temps de travail individuels n'étaient pas déjà prévus, ou revoir le taux d'encadrement lorsqu'il ne permettait pas aux éducateurs de consacrer du temps au travail individuel. Par ailleurs, quand le lien avec les familles n'était pas organisé, il a été plus difficile d'étendre l'usage de la tablette au domicile de l'enfant.

Au départ, 66 professionnels sur 99 avaient suivi les formations LearnEnjoy. Les autres ont été formés par leurs collègues, *in situ*, et cette transmission de connaissances a été d'autant plus intéressante qu'elle a permis d'assurer la continuité de l'accompagnement. En moyenne, la fréquence des séances de travail sur tablette a été de 2 à 3 par semaine et par enfant. Chaque séance durait de 10 à 20 minutes, voire plus, selon sa capacité attentionnelle. De nombreux établissements ont mis en place des fiches de suivi pour indiquer aux parents les activités à prolonger à la maison et leur ont proposé des formations col-

lectives. Plusieurs établissements ont cependant constaté que des formations individuelles facilitaient une expression plus libre et plus directe des familles.

Au total, 86 % des ESMS interrogés ont reconnu qu'un tel outil numérique nomade a favorisé la communication au sein des équipes et 59 % qu'il a amélioré celle avec les familles.

L'analyse de l'expérimentation montre également que plus les professionnels se sont rapidement emparés de l'outil, plus ils se sont servis des statistiques établies en temps réel comme outil d'évaluation des progrès. Dix établissements ont même très vite fait le lien avec le projet individualisé. « *L'objectif est naturellement qu'à terme, précise Gaelle Regnault, tous les établissements puissent proposer aux enfants des activités sur iPad en lien avec leur projet individualisé* ».

95 % des ESMS estiment que les applications LearnEnjoy constituent un outil d'évaluation intéressant « *et c'est sans doute, note Guillaume Blanco, un aspect important pour favoriser le développement d'une culture d'évaluation au sein des ESMS* ». Enfin, 77 % des établissements ont trouvé qu'il était utile de visualiser les résultats de chaque personne accompagnée, sous la forme d'un livret scolaire, et ce, autant pour les professionnels que pour les familles.

### AG2R LA MONDIALE, partenaire de cette aventure...

AG2R LA MONDIALE est un groupe très engagé auprès des personnes en situation de handicap et plus particulièrement avec autisme. Son partenariat avec la FEGAPEI a démarré en 2012 avec la mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation autour de rencontres régionales sur l'autisme, Grande Cause nationale cette année là. Cette belle collaboration s'est naturellement poursuivie avec le projet LearnEnjoy. « *Nous avons été séduits par ces applications. Nous croyons en cette méthode éducative d'accompagnement des personnes en situation d'autisme très innovante, tant par son contenu recommandé par les autorités de santé, que par l'intelligence de sa modélisation adaptable à d'autres handicaps, ainsi que par l'outil choisi, le numérique* » explique Nicolas Garier, membre du Comité exécutif du Groupe.

Concrètement, AG2R LA MONDIALE a fourni plus de 60 iPads et a mis à disposition des compétences métiers pour l'accompagnement du déploiement. Le Groupe a également participé à l'organisation des séminaires de retours d'expériences : « *Avec la FEGAPEI et LearnEnjoy nous sommes dans une démarche de co-construction qui correspond tout à fait à la conception que nous avons du partenariat* » ajoute Odile Van Box Som, en charge du projet.

## L'outil numérique révèle des capacités que nous ne soupçonnions pas



Trois questions à Carole Lacharme, Auxiliaire de puériculture et Peggy Caetano, Monitrice éducatrice à l'IME de Méons (42), une des structures ayant participé à l'expérimentation.

### Comment s'organise le travail avec l'enfant autour de l'iPad ?

Nous accompagnons un groupe de sept enfants de 7 à 16 ans, avec autisme et troubles envahissants du développement (TED). Nous avons choisi d'utiliser l'iPad avec quatre d'entre eux en incluant dans leur planning individualisé, chaque matin, une activité LearnEnjoy. La séance, en tête-à-tête, dure 10 minutes environ, jusqu'à 30 minutes maximum pour certains. Nous abordons un thème par jour : communiquer, envisager l'école (reconnaissance de formes, de couleurs, travail sur la lecture, l'écriture), comprendre et organiser, apprendre l'autonomie, jouer et interagir. L'outil est ludique. Les enfants sont demandeurs et se révèlent capables de se concentrer de plus en plus longtemps. Nous espérons que leur enthousiasme suscite l'intérêt des autres enfants du groupe qui ne sont pas aujourd'hui en mesure d'utiliser l'iPad.

### En quoi cette pratique a-t-elle changé votre pratique professionnelle ?

Cet outil nous fait gagner un temps considérable. Nous n'avons plus à préparer autant de matériels mais surtout

la cotation des activités se fait en temps réel. Nous pouvons ainsi adapter le projet éducatif là où des besoins de guidance renforcée apparaissent. L'outil nous a permis de mieux structurer notre accompagnement. En abordant un thème par jour et par semaine, aucun domaine d'apprentissage n'est laissé de côté.

### Quels sont les avantages de l'outil en termes de continuité d'accompagnement ?

Notre orthophoniste utilise l'iPad et en équipe, nous pouvons échanger sur les progrès des enfants grâce aux statistiques calculées par le logiciel. L'usage de la tablette a révélé chez les enfants des compétences que nous ne soupçonnions pas ; une capacité d'écoute et d'attention qui ne nous paraissait pas atteignable. Même si l'école ordinaire ne leur est pas accessible, ils sont aujourd'hui dans une meilleure posture scolaire.

Notre plus grande difficulté a sans doute été de mobiliser les familles. Peu souhaitent prendre l'iPad le week-end, redoutant de provoquer des troubles du comportement. Avec notre expérience de l'outil, nous allons pouvoir les former et les rassurer car il est évident que les progrès de l'enfant sont consolidés et décuplés si le travail se poursuit à la maison. Un père qui a tenté l'iPad un week-end a été surpris de constater qu'il avait passé 10 minutes ludiques et calmes avec son enfant.

### Ouvrir l'expérimentation à d'autres établissements et d'autres handicaps

Une des clés de la réussite de l'utilisation du numérique est la régularité des séances. Un rythme de trois fois par semaine paraît être le minimum, en variant les activités pour ne pas lasser la personne accompagnée. Cela suppose de planifier des sessions de travail en individuel et donc de former les professionnels nécessaires. « *Et quand l'outil est bien maîtrisé, ajoute Gaelle Regnault, il peut être étendu à d'autres collègues comme les orthophonistes ou les enseignants...* ».

Pour faciliter le partage et la diffusion de ces bonnes pratiques, la FEGAPEI et LearnEnjoy ont élaboré un kit de déploiement. Celui-ci doit permettre à de nouveaux établissements d'utiliser les applications numériques « clé en main », en bénéficiant des bonnes idées déjà testées. Ce kit comprend notamment une charte d'utilisation des iPad et un mode d'emploi à destination des professionnels et des familles, des fiches de suivi pour faire le lien avec le projet individualisé, un tableau avec la

correspondance entre les activités LearnEnjoy et le référentiel de l'Éducation nationale, ou encore un modèle de convention de prêt des iPad aux familles...

En 2015, l'objectif est non seulement d'étendre l'expérimentation à de nouveaux établissements mais aussi à d'autres types de handicap comme les déficiences intellectuelles. Toutefois, si le partenariat tripartite initié par la FEGAPEI a donné l'impulsion, il faudra que les pouvoirs publics s'emparent de cette approche innovante pour que les outils numériques nomades puissent se déployer pleinement.



Visionnez un court film de présentation de cette expérimentation sur Youtube : <http://bit.ly/1EpGaDY>

## Mission Europe de la FEGAPEI

### > AJuPID : un accès à la justice plus égalitaire pour tous

**D**epuis avril 2014 et jusqu'en avril 2016, la FEGAPEI coordonne le projet européen « Access to Justice for People with Intellectual Disabilities » (AJuPID) pour lequel elle a obtenu un financement direct de la Commission européenne. Ce projet vise à promouvoir l'accès à la justice pour les personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle. Il rassemble 10 partenaires de 6 pays différents (France, Belgique, Finlande, Hongrie, Bulgarie, Irlande).



AJuPID se fonde sur la ratification par la France et l'Union européenne de la Convention internationale des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH) qui promeut l'égalité entre tous les citoyens. Les articles 12 et 13 établissent ainsi le droit d'exercer pleinement sa capacité juridique dans tous les domaines, pour toute personne en situation de handicap en Europe. L'objectif, in fine, consiste à repenser le rôle et les pratiques de tous les professionnels du secteur (entre autres des mandataires judiciaires) ainsi que des aidants en tant que soutien des personnes handicapées dans leurs prises de décision.

La première phase du projet s'est clôturée à la fin de l'année 2014 et a permis de mener une étude comparative des différents systèmes juridiques en place dans les pays de nos partenaires européens. Les chercheurs de l'Université catholique de Louvain et ceux de l'Université nationale de Galway ont dressé un tableau mitigé de la situation des droits des personnes déficientes intellectuelles en Europe. Leur analyse a porté d'une part sur la capacité juridique des personnes déficientes intellectuelles et

d'autre part sur leur possible accès à la justice (et donc concrètement aux cours de justice).

Outre un manque de littérature et de statistiques fiables pointé du doigt, les chercheurs nous rappellent que de nombreuses barrières à l'accès aux droits et à la justice subsistent dans tous les pays partenaires. Il existe, à n'en pas douter, un écart considérable entre les exigences de la CDPH et sa transposition dans les législations nationales. L'ensemble des pays développent des systèmes de représentation des personnes (et donc de substitution de leurs droits) plutôt que de privilégier des approches liées à l'aide à la décision et à la prise de décision assistée.

Cependant, le rapport montre également que de nombreuses initiatives soutenant les personnes dans l'exercice de leur capacité juridique doivent être soulignées. D'ailleurs, parallèlement aux

travaux des chercheurs, les partenaires ont organisé des visites d'étude dans les pays afin d'identifier des pratiques encourageantes qui seront diffusées dans un guide édité en 5 langues.

Par la suite, un programme de formation européen sera prochainement lancé, à destination de tous types de professionnels et d'aidants voulant se former à la prise de décision assistée. Et enfin, tout l'enjeu sera de faire connaître les résultats de ce projet via une grande campagne de sensibilisation, y compris dans les cours de justice nationales et européennes, de sorte que les professionnels s'approprient pleinement les conclusions tirées du projet.



Pour + d'information,  
rendez-vous sur [www.ajupid.eu](http://www.ajupid.eu)



**i** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **Patricia Scherer, Directrice des relations européennes et internationales** au 01 43 12 19 19 ou [patricia.scherer@fegapei.fr](mailto:patricia.scherer@fegapei.fr)



**ASSOCIATION  
(n.f):  
CHAINE  
DE SOLIDARITÉ  
QU'UNE BANQUE  
PEUT RENDRE  
ENCORE  
PLUS SOLIDE.**

ex : "Parce qu'une banque peut aussi être un acteur de l'économie sociale et solidaire, la Caisse d'Epargne met toute son expertise associative au service de plus de 250 000 structures et s'implique sur leurs projets d'intérêt général."



**CAISSE D'EPARGNE  
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.**